

Le Constitutionnel.

GÉRIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE.

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume II.

Trois-Rivières, Mercredi, 1 Décembre, 1869.

Numéro 75.

Adresses d'Affaires, POUR TROIS-RIVIÈRES.

L. DESAULNIERS, Avocat, bureau et résidence, rue Hart.

M. CDOUGALL & HOULISTON, Avocats, rue Platon.

M. ALHOT & LABARRE, Avocats, bureau rue Bonaventure.

E. PANNETON, Avocat, bureau et résidence, rue St.-Joseph. M. Panneton suit les circuits des comtés d'Yamaska et de Maskinongé.

A. BOUDREAU, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure près de l'Eglise paroissiale.

G. BOURDAGES, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure.

B. L. HOULD, Avocat, bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

B. O. DUMONT, Avocat bureau rue Alexandre.

SEVÈRE LOTTINVILLE, Avocat, rue Bonaventure.

D. PAQUIN, Avocat, bureau au coin des rues Notre-Dame et Alexandre, en haut du bureau de MM. Hart et Desjardis. M. Paquin suit aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.

TURCOTTE, Avocat, rue des Champs.

ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat, Rivière-du-Loup.

CARON, Avocat, St. François-du-Lac.

E. Dr. Z. ROUSSEAU tiendra son bureau, Rue Notre-Dame, deuxième porte de la manufacture de chaussures de M. Olivier. Le 25 juillet 1869 n-28

D. E. GERVAIS, Bureau, Rue Bonaventure, vis-à-vis chez H. G. Gauthier, Ecr., Avocat.

NOTAIRES.

E. NORMAND, notaire, rue St. Joseph et Syndic officiel pour le District de Trois-Rivières, en vertu de l'acte concernant la faillite, 1864.

E. O. E. HART, notaire, Boulevard, ancien bureau de A. Larue & Cie.

COURTIERS.

YERKIEL M. HART, Courtier, Agent et Collecteur, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

B. HOULISTON, & Cie. Courtier, rue Platon.

HUISSIER

JOS. DE NIVERVILLE, rue Bonaventure.

REVENU.

BENONI LASSALLE, Percepteur du Revenu de l'intérieur, du district de Trois-Rivières, bureau coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

PAM. P. V. du TREMBLAY, Architecte, Arpenteur Provincial, Ingénieur Civil et des Mines, Dessinateur, estimateur, Toiseur, Expert, etc., théorique et pratique, de Ste. Avne de la Perade, tient aussi un bureau à Trois-Rivières, rue Notre-Dame, porte voisine de chez M. F. Stobbs. Trois-Rivières, 15 fév. 1869. 3m—101

Arrivée et Départ des Malles POUR L'ÉTÉ.

A commencer du premier Mai 1869, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit :

	Arrivée	Départ
1 Malle pour Montréal, Québec et Sorel par le vapeur quotidienne...	8.00 A. M.	8.00 P. M.
2 Malle du chemin de fer, pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, quotidienne...	10.30 A. M.	3.00 P. M.
3 Rive Nord-Ouest, Berthier et Sorel, etc., quotidienne, excepté le Lundi...	9.00 A. M.	11.00 A. M.
4 Départ des malles par terre pour Beauport, Gentilly, St. Pierre-les-Becquets, Lotbinière jusqu'à Lévis, le Lundi, mercredi et vendredi...		10.00 A. M.
5 Elles doivent arriver aux Trois-Rivières, le mardi, jeudi et samedi...	10.00 A. M.	
6 St. Etienne et Shawinigan, mardi, jeudi et samedi...	10.30 A. M.	11.30 A. M.
7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi...	9.30 A. M.	11.30 A. M.

C. K. OGDEN,
M. P.
Trois-Rivières, 1 Mai, 1869. 67

Les machines à coudre de Sient peuvent expédier douze plus de coton à la fois et la pique sera régulière.

Il est préférable d'acheter d'un marchand résident que d'un commis voyageur, vu que les réparations sont faites gratuitement.—
DR. PAGE.

Le "Constitutionnel," journal politique et littéraire, paraissant le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine,

Abonnement \$3.00 par année, 1.50 pour 6 mois. Edition Hebdomadaire, paraissant le VENDREDI,

Abonnement \$1.00 par année, 6.50 pour 6 mois.

PARFUMERIES, savons de toilette, pelotte de cricquet et de toutes sortes, à vendre chez W. A. J. WHITEFORD.

Le Château des Esprits.

Conte écrit après la lecture d'un recueil d'anecdotes historiques.

Il était un château sur un rocher sauvage Battu par les autans, par les flots du rivage; Aux imposantes tours se perdant dans les cieux,

Aux antiques créneaux, aux dangeons ténébreux Hanté par des Esprits apportés sur ces rives Sur les ailes des vents. Tristes ombres plaintives

A jamais exilées dans ce sombre séjour, Sans goûter désormais les douceurs de l'amour; Haïssant les mortels, maudissant la nature, Blasphémant le Seigneur, ne lançant que l'imjure

Aux habitants des airs, aux habitants des eaux; Même aux mânes des morts, hôtes des froids tombeaux.

On était au dernier des jours du carnaval. Dans le château maudit on donnait un grand bal, Où brillait plus d'un duc, plus d'un prince splendide,

Plus d'une noble dame, à la danse rapide. Tous, ils tourbillonnaient, légers comme l'oie; Cent vole follement du grand chêne au roseau. Cent candélabres d'or éclairaient cette fête Changeant la nuit en jour. Au dehors la tem

Faisait entendre un rauque et sourd mugissement... Les astres s'éteignaient dans le noir firmament...

Tout faisait présager un ouragan horrible Qui remplissait le cœur d'une crainte indicible... Dans sa froide chaumière, un vieillard grelotant

Sur un chétif grabat, à demi nu, mourant, Entendait les accords des instruments de cuivre Dont on jouait au bal. "O! je suis las de vivre"

Dit-il en gémissant, "je veux me voir dans un autre monde, un autre monde..." Helas! une faible "réalité."

Il y a de par tout Paris, dans toutes les rues étroites (et il en reste des rues étroites, malgré le grand remaniement de M. Haussmann), il y a une enseigne qui répète continuellement et qui apprend aux populations affamées que dans la boutique qu'elle décore on vend du :

"Bon ordinaire à six" "Bon ordinaire à six" ! Il y a de là de quoi faire rêver un anglais touriste. Je donne même à tous les voyageurs venus de la province l'enseigne à déchiffrer..... "Bon ordinaire à six."—Cela signifie qu'on vend là pour "six sous" un bon ordinaire, c'est-à-dire une tasse de bouillon et un morceau de bœuf bouilli.

Une autre enseigne dont les promesses ne sont pas larges, celle-ci : "Trois de riz"

Cela se lit couramment et se mange encore plus couramment. Pour quinze centimes, trois sous, on vous sert un assiette de riz... du riz "au lait," s'il vous plaît, et "au sucre" par-dessus le marché,

Ainsi prophétisait le vieux de la chaumière Quand son âme quitta ce séjour de misère... Et dans le même instant, dans la chambre du bal,

Entrèrent les Esprits, fêter le carnaval. Ils dansèrent en rond une joyeuse danse;

Mais ils gardaient entre eux le plus profond silence; Quand tout à coup leur chef s'adressant au Seigneur,

"Sagismond," lui dit-il, "je t'annonce un malheur... " La mort est près de toi! Tu vas boire à la coupe

"Où nous nous abreuverons... Vas rejoindre [ma troupe...]" Il dit; et les Esprits depuis ce fatal soir, Eurent un compagnon dans le vieux château noir.

Dans la pièce de vers signée ISABELLE, publiée sur le Constitutionnel du 20 septembre dernier, il faut lire le 4e vers "Sur un beau trône vient s'asseoir" ou bien de "Sur son beau trône vient s'asseoir."

Comme on dine a Paris.

Cela pourrait servir de titre à un chapitre et peut-être à un volume entier de "l'Histoire de Paris."

Pour quelques-uns, —les privilégiés de la fortune,—diner c'est faire une bonne addition chez Brébant, à la Maison d'Or, au Café Riche, au Café Anglais, chez Vefour, Magny, Foyot et autres grands cuisiniers.

Pour d'autres, —c'est dénicher le restaurant, jadis à la mode à la barrière, le marchand de vin du coin, la cuisinière bourgeoise, veuve d'un colonel, qui a su trouver la recette "bonne et abondante" et tous autres Vatel au petit pied qui "servent chaud" dans les prix modérés.

Pour les provinciaux qui visitent la capitale, on avait inventé, hier, les restaurants à 32 sous; on a inventé, aujourd'hui, les établissements de Bouillon.

Mais pour beaucoup de gens..... qu'est-ce que diner? Diner!... c'est un problème.

Et, quand ce n'est plus un problème, quand "réellement" le diner est fini, on est en panne.

Helas! une faible "réalité." Il y a de par tout Paris, dans toutes les rues étroites (et il en reste des rues étroites, malgré le grand remaniement de M. Haussmann), il y a une enseigne qui répète continuellement et qui apprend aux populations affamées que dans la boutique qu'elle décore on vend du :

"Bon ordinaire à six" "Bon ordinaire à six" ! Il y a de là de quoi faire rêver un anglais touriste. Je donne même à tous les voyageurs venus de la province l'enseigne à déchiffrer..... "Bon ordinaire à six."—Cela signifie qu'on vend là pour "six sous" un bon ordinaire, c'est-à-dire une tasse de bouillon et un morceau de bœuf bouilli.

Une autre enseigne dont les promesses ne sont pas larges, celle-ci : "Trois de riz"

Cela se lit couramment et se mange encore plus couramment. Pour quinze centimes, trois sous, on vous sert un assiette de riz... du riz "au lait," s'il vous plaît, et "au sucre" par-dessus le marché,

Ah! l'on n'est jeune qu'une fois! Scipio, à peine le traîneau parti, avait passé d'un bond par-dessus nos têtes. Il aimait mieux courir, sauter, aboyer, se rouler dans la neige comme un véritable enfant, que d'aller en schilte. Mais tout cela ne nous empêchait pas de conserver un grand respect pour ses talents; chaque fois que nous remontions et qu'il marchait près de nous plein de dignité, l'un ou l'autre se retournait, et, tout en poussant, disait :

"Vous êtes bien heureux, Fritzel, d'avoir un chien pareil; Schmitt Adam dit qu'il vaut son pesant d'or." —Oui, mais il n'est pas à eux, criait un autre il est à la femme."

Cette idée que le chien était à la femme me rendait tout inquiet, et je pensais : "Pourvu qu'ils restent tous les deux à la maison!"

Nous continuâmes à monter et à descendre ainsi jusque vers quatre heures. Alors la nuit commençait à se faire, et chacun se rappela notre promesse au père Schmitt. Nous reprîmes donc le chemin du village.

En approchant de la demeure du vieux soldat, nous le vîmes debout sur sa porte. Il nous avait entendus rire et causer de loin.

"Vous voilà! s'écria-t-il; personne ne s'est fait de mal?" —Non, père Schmitt.

—A la bonne heure." Il remit sa schilte sous le hangar, et moi, sans dire ni bonjour ni bonsoir, je partis en courant, heureux

A côté de l'enseigne "trois de riz." il en est une encore. On peut arroser la soupe avec :

"Cinq de petit noir." Du café..... Moka, Saint-Domingue-Jamaïque, Bourbon, etc., etc., une fine demi-tasse pour cinq centimes, un sou!

Je ne poursuivrai pas la nomenclature.—J'ai puisé dans le tas, et l'on peut avoir une idée de tous les plats, petits et grands, de toutes les douceurs qu'on trouve dans les maisons où se consomment les Balthazars qu'on arroser avec "cinq de petit noir."

La boutique est éclairée, chauffée, et le consommateur prend ses aises. Mais combien encore sont moins à l'aise!

J'ai vu vendre aux Halles les restes des grands hôtels. Des morceaux de gigots, des morceaux de volailles, des restants de pâtés, etc., etc., sont jetés pêle mêle dans une corbeille et cela se détaille à deux sous la portion...

Ce salmis n'est pas le pire de tous! Il faut voir dans les vieilles ruelles des vieux quartiers les marchands "d'arlequins."

Il y a de tout dans l'arlequin, de tout..... jusqu'à des arêtes de poissons..... Je n'ai pas le cœur d'en faire la description..... mais j'ai tout lieu de croire que ce n'est pas avec un "arlequin" que les consommateurs peuvent se donner une bosse de polichinelle.—"Ça" se vend deux liards le plat.

L'arlequin disparaîtra quelque jour comme a disparu "l'hasard de la fourchette."—Pour un sou, le consommateur, armé d'une longue fourchette, avait le droit piquer dans une immense marmite dans laquelle grouillaient toutes espèces de comestibles. Il lui arrivait de piquer un morceau d'andouille, comme aussi de ne piquer qu'une feuille de chou. De là l'expression "faire chou blanc."

Je ne veux pas terminer ce rapide aperçu de "la mangeaille clandestine," sans tirer ma révérence au "Marchand de frites."

Le marchand de "frites" (liser : pommes de terre frites) est un gros marchand à côté de ces derniers débiteurs.

Les "frites"..... c'est la "réjouissance" de l'ouvrier, qui se paye une gourmandise chemin faisant..... c'est la "Providence" du poète qui trouve à diner pour son sou.

Bienheureux encore est le poète, quand on ne lui sert pas ses "frites" dans un feuillet de ses œuvres complètes, achetées chez l'éditeur à trois sous le kilo.

Et voilà comme on dine à Paris.— On?... qui, on?... Eh! mon Dieu!..... plus de gens qu'on ne pense : des ouvriers, des artistes, des poètes, c'est la "Providence" du poète qui trouve à diner pour son sou.

Bienheureux encore est le poète, quand on ne lui sert pas ses "frites" dans un feuillet de ses œuvres complètes, achetées chez l'éditeur à trois sous le kilo.

Et voilà comme on dine à Paris.— On?... qui, on?... Eh! mon Dieu!..... plus de gens qu'on ne pense : des ouvriers, des artistes, des poètes, c'est la "Providence" du poète qui trouve à diner pour son sou.

Bienheureux encore est le poète, quand on ne lui sert pas ses "frites" dans un feuillet de ses œuvres complètes, achetées chez l'éditeur à trois sous le kilo.

Et voilà comme on dine à Paris.— On?... qui, on?... Eh! mon Dieu!..... plus de gens qu'on ne pense : des ouvriers, des artistes, des poètes, c'est la "Providence" du poète qui trouve à diner pour son sou.

Bienheureux encore est le poète, quand on ne lui sert pas ses "frites" dans un feuillet de ses œuvres complètes, achetées chez l'éditeur à trois sous le kilo.

Et voilà comme on dine à Paris.— On?... qui, on?... Eh! mon Dieu!..... plus de gens qu'on ne pense : des ouvriers, des artistes, des poètes, c'est la "Providence" du poète qui trouve à diner pour son sou.

Bienheureux encore est le poète, quand on ne lui sert pas ses "frites" dans un feuillet de ses œuvres complètes, achetées chez l'éditeur à trois sous le kilo.

Et voilà comme on dine à Paris.— On?... qui, on?... Eh! mon Dieu!..... plus de gens qu'on ne pense : des ouvriers, des artistes, des poètes, c'est la "Providence" du poète qui trouve à diner pour son sou.

Bienheureux encore est le poète, quand on ne lui sert pas ses "frites" dans un feuillet de ses œuvres complètes, achetées chez l'éditeur à trois sous le kilo.

Et voilà comme on dine à Paris.— On?... qui, on?... Eh! mon Dieu!..... plus de gens qu'on ne pense : des ouvriers, des artistes, des poètes, c'est la "Providence" du poète qui trouve à diner pour son sou.

Bienheureux encore est le poète, quand on ne lui sert pas ses "frites" dans un feuillet de ses œuvres complètes, achetées chez l'éditeur à trois sous le kilo.

Et voilà comme on dine à Paris.— On?... qui, on?... Eh! mon Dieu!..... plus de gens qu'on ne pense : des ouvriers, des artistes, des poètes, c'est la "Providence" du poète qui trouve à diner pour son sou.

L'Union Advocate, de New-Castle, publie l'entre-filet suivant au sujet des sections 6 et 9 du chemin de fer inter-colonial :

"Nous apprenons d'un correspondant de Ristigouche que les ouvrages sur la section no. 6 du chemin de fer Intercolonial sont en partie arrêtés pour le moment et que sur plusieurs points, l'on travaille encore—quelques-uns sont à miner dans le roc. Plusieurs contrats ont été donnés pour de grandes quantités de côdres pour les clôtures, quais, barrières, etc. Aussi pour une grande quantité de bois dur pour servir de lisse temporaires."

M. Berrand, l'entrepreneur de la section no. 9, est arrivé et a l'intention de commencer les travaux de suite."

Le Southern Hotel, de New-York qui est en voie d'établissement, sera le plus vaste établissement du genre qui ait jamais existé en Amérique. Il aura huit étages de hauteur, surmontés de tours gothiques, contiendra 600 chambres et coûtera \$1,000,000. L'aménagement seul coûtera \$400,000 et comprendra sept acres de tapis de velours de Bruxelles, spécialement manufacturé en France. Ces hôtels monstres donnent de bons revenus dans toutes les grandes villes où afflue un flot constant de voyageurs; car les propriétaires achètent toute chose en gros et au plus bas prix du marché et généralement ils ont assez de cervelle pour organiser et contrôler la commissariat d'une armée. Cependant, ces maisons sont des pygmées comparées aux grands hôtels de l'époque, qui comprennent jardins, fontaines, gares de chemins de fer, églises, théâtres, papiers-nouvelles et tous les perfectionnements modernes de l'apogée prochaine de la civilisation, quand toutes les choses mobiles seront mises en mouvement par les sections de chemins de fer quand les distances seront annihilées.

Des lettres de Rome nous apprenent que le dernier détachement des Zouaves Canadiens est en garnison à Tivoli depuis le 13. Tous sont bien portants.

M. D. B. Janes vient d'intenter une action en dommages pour \$25,000 contre M. F. X. Beaudry, pour arrestation et emprisonnement sous de faux prétextes. M. Beaudry aurait fait émaner un bref contre M. Janes, de capias, dans lequel il représentait que le dit M. Janes esquivaient ses effets et était sur le point de laisser la province.—L'odre.

On annonce comme positif le prochain mariage de la veuve du président-martyr avec le comte Schneidenbutzen, grand chambellan du duc de Bade. S'il faut en croire l'Eastern Argus, de Portland, le duc de Bade ne couvre pas ses chambellans d'or, et le comte Schneidenbutzen, notam-

FEUILLETON

du

"CONSTITUTIONNEL"

MADAME THERESE.

VII

Suite.

C'était merveilleux; mon cœur sautait. Tous les autres, dehors, paraissaient confondus d'admiration.

"Halte!" s'écria Schmitt, et Scipio s'arrêta.

Alors je ne pensais plus à la schilte; j'étais tellement fier des talents de Scipio, que j'aurais voulu courir à la maison, et crier à l'oncle : "Nous avons un chien qui fait l'exercice!"

Mais Hans Aden, Frantz Sèpel et tous les autres, encouragés par la bonne humeur du vieux soldat, étaient entrés, et se tenaient en extase, le dos à la porte et le bonnet sous le bras.

"En place, repos!" dit le père Schmitt, et Scipio retomba sur ses quatre pattes, en secouant la tête et se grattant la nuque avec une patte de derrière, comme pour dire : "Depuis deux minutes une puce me démange;

mais on n'ose pas se gratter sous les armes!"

J'étais devenu muet de joie en voyant ces choses, et je n'osais appeler Scipio, de peur de lui faire honte; mais il vint se ranger de lui-même près de moi, modestement, ce qui me combla de satisfaction; je me considérais en quelque sorte comme un feld-marchal à la tête de ses armées; tous les autres me portaient envie.

Le père Schmitt regardait Scipio d'un air attendri; on voyait qu'il lui rappelait le bontemps de son régiment.

"Oui, fit-il au bout de quelques instants, c'est un vrai chien d soldat. Mais reste à savoir s'il connaît la politique, car beaucoup de chiens ne savent pas la politique."

En même temps, il prit un bâton derrière la porte et le mit en travers, en criant :

"Attention au mot d'ordre!" Scipio se tenait déjà prêt.

"Saute pour la République!" cria le vieux soldat.

Et Scipio sauta par-dessus le bâton, comme un cerf.

"Saute pour le général Hoche!" Scipio sauta.

"Sante pour le roi de Prusse!" Mais alors Scipio s'assit sur sa queue d'un air très-ferme, et le vieux bonhomme se mit à sourire tout bas, les yeux plissés, en disant :

"Fritzel, me dit alors le père Schmitt, vous avez un chien qui vaut son pesant d'or; c'est un vrai chien de soldat."

Et nous regardant tous, il ajouta : "Puisque vous avez un si bon chien, je vais vous prêter ma schilte; mais vous me la ramèneriez à cinq heures, et prenez garde de veus casser le cou."

Il sortit avec nous et décrocha son traîneau du hangar.

Mon esprit se partageait alors entre le désir d'aller annoncer à l'oncle les talents extraordinaires de Scipio, ou de descendre l'Altemberg sur notre schilte. Mais quand je vis Hans Aden, Frantz Sèpel, tous les camarades, les uns devant, les autres derrière, pousser et tirer en galopant comme les bienheureux, je ne pus résister au plaisir de me joindre à la bande.

Schmitt nous regardait de sa porte. "Prenez garde rouler!" nous dit-il encore.

Puis il rentra, pendant que nous filions dans la neige. Scipio sautait à côté de nous. Je vous laisse à penser notre joie, nos cris et nos éclats de rire jusqu'au sommet de la côte.

Et quand nous fûmes en haut, Hans Aden devant, les deux mains cramponnées aux patins recourbés, nous autres derrière, assis trois à trois, Scipio au milieu, et que tout à coup la schilte partit, ondulant dans les ornières et filant par-dessus les rampes : quel enthousiasme!

Ah! l'on n'est jeune qu'une fois! Scipio, à peine le traîneau parti, avait passé d'un bond par-dessus nos têtes. Il aimait mieux courir, sauter, aboyer, se rouler dans la neige comme un véritable enfant, que d'aller en schilte. Mais tout cela ne nous empêchait pas de conserver un grand respect pour ses talents; chaque fois que nous remontions et qu'il marchait près de nous plein de dignité, l'un ou l'autre se retournait, et, tout en poussant, disait :

"Vous êtes bien heureux, Fritzel, d'avoir un chien pareil; Schmitt Adam dit qu'il vaut son pesant d'or." —Oui, mais il n'est pas à eux, criait un autre il est à la femme."

Cette idée que le chien était à la femme me rendait tout inquiet, et je pensais : "Pourvu qu'ils restent tous les deux à la maison!"

Nous continuâmes à monter et à descendre ainsi jusque vers quatre heures. Alors la nuit commençait à se faire, et chacun se rappela notre promesse au père Schmitt. Nous reprîmes donc le chemin du village.

En approchant de la demeure du vieux soldat, nous le vîmes debout sur sa porte. Il nous avait entendus rire et causer de loin.

"Vous voilà! s'écria-t-il; personne ne s'est fait de mal?" —Non, père Schmitt.

—A la bonne heure." Il remit sa schilte sous le hangar, et moi, sans dire ni bonjour ni bonsoir, je partis en courant, heureux

d'annoncer à l'oncle quel chien nous avions l'honneur de posséder. Cette idée me rendait si content, que j'arrivai chez nous sans m'en apercevoir; Scipio était sur mes talons.

"Oncle Jacob, m'écriai-je en ouvrant la porte, Scipio connaît l'exercice! le père Schmitt a vu tout de suite que c'était un véritable chien de soldat; il l'a fait marcher sur les pattes de derrière comme un grenadier, rien qu'en disant : "Une... deusse!"

L'oncle lisait derrière le fourneau; en me voyant si enthousiaste, il déposa son livre au bord de la cheminée et me dit d'un air émerveillé :

"Est-ce bien possible, Fritzel? Comment!... comment!..."

Oui! m'écriai-je, et il sait aussi la politique; il le saute pour la République, pour le général Hoche, mais il ne veut pas sauter pour le roi de Prusse."

L'oncle alors se mit à rire, et regardant la femme, qui souriait aussi dans l'alcôve, le coude sur l'oreiller :

"Madame Thérèse, dit-il d'un ton grave, vous ne m'avez pas encore parlé des beaux talents de votre chien. Est-il bien vrai que Scipio sache tant de belles choses?"

"C'est vrai, monsieur le docteur, dit-elle en caressant le caniche qui s'était approché du lit et qui lui tendait la tête d'un air joyeux; oui, il sait tout cela, c'était l'amusement du bataillon; Petit-Jean lui montrait

tous les jours quelque chose de nouveau. N'est-ce pas, mon pauvre Scipio, tu jouais à la drogue, tu remuais les dés pour la bonne chance, tu battais la diane? Combien de fois notre père et les deux aînés, à la grande halte, ne se sont-ils pas réjouis de te voir monter la garde? Toi faisais rire tout notre monde par ton air grave et tes talents; on oubliait les fatigues de la route autour de toi, on riait de bon cœur!"

Elle disait ces choses, tout attendrie, d'une voix douce, en souriant un peu tout de même. Scipio avait fini par se dresser, les pattes au bord du lit, pour entendre son éloge.

Mais l'oncle Jacob, voyant que madame Thérèse s'attendrissait de plus en plus à ces souvenirs, ce qui pouvait lui faire du mal, me dit :

"Je suis bien content, Fritzel d'apprendre que Scipio sache faire l'exercice et qu'il connaisse la politique; mais toi, qu'as-tu fait depuis midi?"

—Nous avons été en traîneau sur l'Altemberg, oncle; le père Adam nous a prêté sa schilte.

—C'est très-bien. Mais tous ces événements nous ont fait oublier M. de Buffon et Klopstock; si cela continue, Scipio en saura bientôt plus que toi."

En même temps il se leva, prit dans l'armoire l'histoire naturelle de M. de buffon, et posant la chandelle sur la table :

(A Continuer.)

ment, serait dans une situation pécuniaire si peu brillante que son véritable but, en épousant Mme Lincoln, serait d'hériter des chemises, flanelles, caleçons, bretelles, bottes, enfin de toutes les hardes du " pauvre défunt " dont sa veuve n'a pu se défaire à aucun prix. On ajoute que ces reliques de M. Lincoln, qui était d'une taille gigantesque, sont déjà entre les mains du tailleur du comte, chargé de les accommoder pour le jour des noces, à la stature exigüe du chambellan.



TROIS-RIVIÈRES, 1 DÉCEMBRE 1869.

Dépêche spéciale au "Constitutionnel."

Québec, 1er Décembre.

A la séance d'hier, le projet de code municipal a été lu une deuxième fois et M. Oumet a proposé de le renvoyer à un comité de vingt-cinq membres—Emporté. M. Joly et M. Marchand prient la parole tour à tour pour suggérer de le renvoyer à un comité de trois, mais sans succès. M. Chauveau a déclaré que le bill des magistrats stipendiés n'avait pas été désavoué.

Instituteurs et Institutrices.

A l'occasion d'un projet de loi présenté à la législature d'Ontario dans le but d'élever le traitement des instituteurs et des institutrices, on s'est beaucoup appuyé sur la condition de ceux qui, dans le Bas-Canada, se dévouent à l'enseignement. Et on a eu cent fois raison de s'appuyer. Lors qu'on voit quelques unes de nos municipalités les plus riches ne donner à l'institutrice que dix à douze louis par année (nous connaissons même, non loin de Trois-Rivières, une institutrice qui ne reçoit que six louis par an) on se dit si nous avons fait des progrès, s'il ne vaudrait pas mieux en être encore à ce temps où un instituteur allait de paroisse en paroisse pour enseigner les éléments de la lecture dans les premières familles. Il est rare qu'une jeune fille ayant de l'instruction et de l'aptitude pour l'enseignement s'y dévoue à dix ou douze louis par an. Qu'arrive-t-il? c'est que les municipalités, dans un but d'économie malentendue et mesquine, s'assurent les services d'une personne qui souvent manque de connaissance et d'aptitude. Il s'en suit que les élèves n'apprennent rien, se dégoûtent de l'école, cessent d'y aller et restent toute leur vie sans lire couramment et sans être capables de signer leurs noms. Qu'on aille dans nos campagnes, qu'on examine ce que savent les enfants de quinze ou seize ans qui n'ont suivi d'autre école que l'école élémentaire de l'arrondissement. La plupart ne savent rien du tout. Ils ont appris leur catéchisme en perroquets, juste assez pour faire leur première communion; hors de là ils ne connaissent rien de ce qui s'enseigne à l'école. Ils sont condamnés à passer le reste de leur vie sans goûter les plaisirs de la lecture et sans avoir la consolation de signer les actes qu'ils feront.

Voilà ce qu'a produit jusqu'à présent l'éducation à bon marché; voilà ce qu'elle produira dans l'avenir, si nous n'adoptons un autre régime. Encore une fois, si l'on remarquait ce défaut seulement dans les paroisses pauvres, on l'excuserait jusqu'à un certain point; mais c'est la même chose, ou à peu près, dans les paroisses riches et florissantes. Les séminaires et les collèges ne manquent pas. L'instruction classique est comparativement beaucoup plus répandue que l'instruction élémentaire. Les professions sont encombrées, une petite ville comme Trois-Rivières compte au-delà de trente avocats. Du reste nos collèges et séminaires tiennent beaucoup à se tenir au niveau des meilleures institutions de ce genre. Après avoir été en relation avec des élèves sortis des principaux collèges d'Amérique et d'Europe, nous pouvons ajouter sans flatterie exagérée pour personne que l'enseignement donné

dans nos institutions classiques peut aller de pair avec celui des autres pays.

Où nous sommes faibles et, disons-le, inférieurs à plusieurs autres pays, c'est dans l'enseignement élémentaire. C'est là que des réformes sont nécessaires. La Minerve a conseillé d'adopter une loi analogue à celle d'Ontario. Le *Courier du Canada*, tout en approuvant fort le conseil de la Minerve, demande aussi qu'on oblige les corporations scolaires à ne prendre que des instituteurs ou institutrices diplômés et que le droit de donner des diplômes soit réservé exclusivement aux écoles normales.

M. Mariel, curé de Ste. Julie de Somerset, se récrie contre cette dernière prétention; il la trouve extravagante, et il fait observer qu'on s'occupait d'instruction primaire—et peut-être aussi utilement—avant d'avoir des écoles normales. M. Mariel ajoute qu'il faut se souvenir que les temps sont durs et que les écoles content déjà trop cher. Il n'y a pas d'arrondissement scolaire, dirons-nous à notre tour, où l'on ne fasse dans l'année une finit de dépenses moins profitables que celles qu'on pourrait faire pour soutenir l'école.

Quant aux diplômes, nous sommes de l'avis de M. le curé de Somerset; bien plus nous ne leur reconnaissons aucune valeur, aucune signification. Les diplômes sont à l'enseignement ce que les billets de confession sont à la religion. Ils prouvent bien qu'une personne a étudié telle chose, qu'elle l'a même apprise par cœur, à la veille de passer devant les examinateurs, ils ne prouvent point que cette personne ait réellement l'intelligence nécessaire pour enseigner, non plus qu'un billet de confession recherché dans un but d'intérêt n'est une preuve de foi.

Naturellement nous ne prétendons pas qu'un instituteur diplômé vaille moins qu'un autre; mais pour nous son diplôme n'est rien et nous espérons bien que cette manie des diplômes ne s'introduira pas dans notre pays. Qu'on paie les instituteurs et institutrices d'une manière convenable, et on aura un grand nombre de personnes intelligentes et capables qui se dévoueront à cette carrière honorable de l'enseignement.

La pétition suivante doit être transmise, aujourd'hui même, à la législature de Québec:

"La requête des saussignés représentés respectivement: "Qu'ils se sont associés dans le but d'organiser une compagnie pour tracer, construire et exploiter un chemin à lisses en bois de colonisation entre Trois-Rivières et les Grandes Piles sur la rivière St. Maurice avec pouvoir de faire marcher un ou plusieurs bâtiments à vapeur sur les eaux navigables de cette rivière au dessus des dites Grandes Piles et avec le droit de transporter des passagers et marchandise moyennant profit. "Et en conséquence ils demandent que la dite compagnie soit incorporée pour les dites fins. "Et vos requérants ne cessent de prier.

Trois-Rivières, 29 novembre 1869.

- O. Duval, James Shortis, G. Baptist, Alex. Baptist, John Baptist, J. K. Ward, F. X. Tapin, J. F. Gaudet, Sév. Dumoulin, J. N. Bureau, D. E. Frigon, H. G. Malhiot, L. G. Bourdages, D. G. LaBarre, N. L. Denoncourt, J. M. Désilets, Frs. Rocheleau, M. Caron, Godf. Lassalle, John McDougall, James McDougall, William McDougall, G. B. Houliston, J. C. H. Craig, Uldoric Martel, A. G. Fenwick, P. E. Panneton."

Le but des personnes qui ont signé cette pétition n'est pas de mettre des entraves à ceux qui ont formé le projet de construire un chemin de fer. Si ce dernier projet paraît devoir enfin réussir, les pétitionnaires en seront très-heureux et ils se garderont bien d'y nuire. Ils admettent, comme tout le monde l'admet, qu'un chemin de fer vaut toujours infiniment mieux qu'un chemin de bois. Mais le proverbe dit qu'il est utile et sage d'avoir

deux cordes à son arc. Alors il ne faut pas laisser échapper la maigre pitance qu'on nous a offerte l'an dernier, c'est toujours mieux que rien. La loi qui nous donne six pour cent sur un chemin de bois exige la formation d'une compagnie dans le cours d'une année qui suivra la mise en force de cette loi.

Ainsi, si nous ne voulons pas nous servir immédiatement des avantages de la loi il est toujours bon de tenir en réserve pour en faire usage dans l'occasion.

Nous n'avons jamais eu une foi bien ardente dans l'avenir des chemins de bois; mais s'il devenait impossible de songer à un chemin de fer; si le parlement provincial, méconnaissant nos droits et la justice, nous enlevait le bénéfice de la chartre de 1857, alors naturellement il nous faudra essayer de réussir avec une entreprise plus modeste.

C'est aussi là, croyons-nous, le sentiment des pétitionnaires.

La séance de lundi, à la chambre de Québec n'a pas été très-orageuse. A part une courte discussion sur les sociétés de colonisation soulevée par M. Bachand et M. Molléur, tout s'est borné à des affaires de routine. M. Chauveau a proposé la première lecture du bill relatif à la police provinciale. M. Hamilton a demandé une enquête sur l'administration de la justice dans le district de Saguenay. Un bill de M. Bachand intitulé "Acte pour amender le code de procédure" n'a pour but que de permettre aux huissiers d'exécuter les ordres de la cour d'un district voisin.

La chambre de commerce de Québec a nommé trois syndics de faillites pour notre district. Le choix de la chambre est tombé sur MM. T. E. Normand, Nazaire Gagnon, de Champlain et F. X. Lambert, de la Rivière-du-Loup.

M. Dunkin a été réélu unanimement.

L'autre jour, au conseil législatif de Québec M. James Ferrier s'est prononcé en faveur de la nomination d'un prêtre pour servir de chapelain à notre chambre haute provinciale. M. Ferrier a fait remarquer qu'à Ottawa le sénat a un chapelain, qu'aux Etats-Unis le congrès communique toujours ses séances par un ministre. C'est vrai, mais à Washington les dénominations religieuses n'ont pas de préférences; les ministres des différents cultes chrétiens sont appelés tour à tour à demander la lumière de la divinité pour les hommes chargés de gouverner. A Ottawa, le chapelain est de l'église anglicane, comme son prédécesseur, quoique les anglicans ne comptent qu'une faible minorité parmi les sénateurs. Nous ne savons ce qu'on fera de cette suggestion de M. Ferrier à Québec. Probablement rien.

Le *Journal de l'Instruction Publique* publie dans son dernier numéro quelques extraits de "l'histoire des Trois-Rivières" par M. Sulte et la recommande chaleureusement. Nous lui empruntons ce qui suit:

Relativement aux sites qu'occupaient les premières chapelles bâties aux Trois-Rivières, nous lisons dans cet ouvrage:

Les Pères Jamay, supérieur, et Joseph Le Caron, se rendirent aux Trois-Rivières (1). Ce dernier religieux était plus spécialement chargé de la mission de ce poste; et il y fit élever une petite chapelle et une maison par les Français et les Sauvages qui s'y trouvaient. Ces constructions étaient plutôt temporaires que définitives. Les chapelles de cette époque étaient ordinairement composées de quelques piquets fichés en terre, formant quatre murs, et réunis en haut par une voûte de branchages; le tout, murs et voûte, était recouvert d'écorce. La porte était un rideau d'écorce ou une couverture de laine, l'autel une sorte de table recouverte d'un drap blanc, sur lequel brûlaient quelques chandelles devant un crucifix suspendu à la paroi du fond, entre les images que l'on avait pu se procurer. Tels furent les premiers temples que la vraie religion éleva dans notre pays. Si modestes qu'ils fussent, ils imposaient aux pauvres Sauvages un respect profond pour les mystères du catholicisme et Dieu y était adoré avec ferveur par ces âmes si impressionnables dès qu'elles se laissaient toucher par les vérités religieuses.

Le Dimanche, 26 Juillet 1615, le Père Le Caron célébra la première messe aux Trois-Rivières. Le Père Leclercq écrivit que l'on avait l'intention d'y fonder une mission fixe: cela n'est pas douteux, puisque les quatre prêtres n'avaient à se partager, pour le moment, que les postes de Tadoussac, Québec, les Trois-Rivières et Montréal. Mais les agents de la compagnie de Rouen, loin de mettre de la complaisance dans leurs relations avec les Pères, entravèrent les

(1) M. Sulte nous pardonnera de lui faire remarquer que le P. Leclercq a confondu l'embouchure de la Rivière des Prairies avec les Trois-Rivières. Cf. Champlain et le *Mémorial* des RR. PP. Récollets. R. J. t. P.

progrès de l'établissement. En conséquence, le père Le Caron partit après la traite de l'été et alla passer l'hiver aux pays des Hurons.

La chapelle dressée par le Père Holt en 1618, remplaçant celle que le Père Le Caron avait bâtie en 1615. C'était évidemment une construction temporaire, comme la première; et le Père Sagard le fait assez voir.

Une curiosité bien légitime nous porte à nous demander où était cette chapelle. L'on ne peut répondre que par des conjectures. La traite pouvait avoir lieu sur le rivage de la basse-ville. En ce cas la chapelle était placée au sommet du Platon, suivant la coutume qu'avaient les Français de bâtir les églises et les chapelles au bord du fleuve, et autant que possible, sur un site élevé. Nous savons cependant que les Sauvages débarquaient plus volontiers sur la Table et sur le haut rivage (1) qui s'étend jusqu'au ruisseau Ste. Magdeleine.

A cette époque la grève, aux pieds de cette côte et de la Table, était très large (2). On pouvait y commercer comme sur une place publique. La carte de 1704 indique, en face du Couvent une chapelle et des cabanes sauvages, toutes placées hors de l'enceinte de la ville, près du bord de la côte.

Le Fort ou Habitation des Trois-Rivières est fondé le 4 Juillet 1634; les Pères Le Jeune et Buteux y fondent la Résidence de la Conception le 8 septembre de la même année et bâtissent aussitôt une chapelle, qui servit d'église paroissiale pendant trente années.

Les renseignements nous manquent pour désigner avec certitude l'endroit où fut construite cette troisième chapelle. Cependant il est probable qu'elle occupait le site du Boulevard.

Notre maison, en ce premier commencement, n'était que quelques bûches de bois jointes les unes auprès des autres, enduites par les ouvertures d'un peu de terre, et couvertes d'herbe; nous avions en tout douze pieds en carré pour la chapelle et pour notre demeure, attendant qu'un bâtiment de charpente qu'on dressait fut achevé. (3)

Le 27 du mois de septembre 1634, un élan (original) parut de l'autre côté de cette grande rivière (le St. Laurent). Nos Français en donnèrent avis à quelques Sauvages cabanés proche de l'habitation; quelques uns d'eux s'en vont attaquer ce grand animal qui se rafraichissait dedans l'eau, l'alant prendre du côté des terres pour le pousser plus avant dans le fleuve; ils volaient dans leurs petits canots d'écorce. Ils l'approchèrent à la portée d'un javelot et l'un d'eux lui lança une épée qui le fit bondir et chercher le chemin de la terre pour se sauver, ce qu'il eut fait aisément s'il eut pu aborder; mais voyant ses ennemis de ce côté-là, il se jette à l'eau, où il fut bientôt dévoré par les poissons. Comme il tirait à la mort, ils le repoussèrent vers le bord du fleuve et là le mirent en un moment en pièces pour le pouvoir apporter en leur cabane. Nous voyons cette classe de notre habitation, élevée sur une plate-forme naturelle qui a vue sur la grande rivière. (4)

Si le mot "plate-forme" était mis ici pour désigner le Platon, où M. de la Virolle venait d'établir son fort, le Père Le Jeune ne dirait pas: "Le 5 Novembre (1634) j'allai voir les reliques d'une haine plissade, qui a autrefois entouré une bourgade, au lieu même où nos Français ont planté leur Habitation (5). Les Iroquois, ennemis de ces peuples (les Algonquins) ont tout brûlé; on voit encore le bout des pieux tout noirs (6). Il y avait donc quelque distance entre le logement des Révérends Pères, qui renfermait leur chapelle, et le Fort de la Compagnie des Cent-Associés. Et puisque de la chapelle, élevée sur une plate-forme qui n'est autre que la Table l'on voyait ce qui se passait sur la rive sud du fleuve, il faut croire qu'elle était placée près du bord de la côte. Puis, comme il n'est pas probable que l'on se soit écarté du voisinage du Fort, nous concluons qu'elle occupait la ligne que fait de nos jours la promenade du Boulevard, longue d'environ 500 pieds. Notre conjecture s'appuie d'ailleurs sur un fait assez digne d'attention: à partir de l'année 1637, les Jésuites ont possédé le fief Pachirini qui est précisément le carré formé par les rues St. Louis, Notre-Dame (rue de l'Évêché), St. Antoine ou du Collège, ne s'y retiennent plus aujourd'hui, c'est parce que la côte a été rongée considérablement par le fleuve, et peut-être l'endroit de la chapelle est-il maintenant en dehors de la balustrade vis-à-vis la maison de feu le Juge Mondelet, appartenant aujourd'hui à M. G. Baptist."

Des notes curieuses sur les premières familles qui défrichèrent le sol des Trois-Rivières, se présentent de page en page. Nous citerons la suivante qui se rapporte à un colon établi là vers le temps de la fondation du fort:

Jean Sauvage s'établit aux Trois-Rivières avec sa femme Anne Dupuis, veuve de... Benassis. Ils étaient mariés depuis longtemps, puisque la seule fille que nous leur connais-

(1) L'histoire des Trois-Rivières renferme des cartes et des plans qui donnent parfaitement l'intelligence des lieux dont il est parlé dans ce livre.

(2) Cette grève a servi de place de marché pour la ville des Trois-Rivières jusque vers l'année 1750.

(3) Relation de 1685, p. 6.

(4) Relation de 1635, p. 14.

(5) Nous savons par plus d'une autorité que le Fort français était bâti sur l'emplacement d'un fort algonquin détruit par les Iroquois, sur la pointe du Platon, large environ de 200 pieds.

(6) Relation de 1635, p. 15.

sions (1) était âgée de 2) ans en 1634. Elle épousa en 1656, Elie Boubeault; Jean Sauvage fut le premier procureur-fiscal aux Trois-Rivières; il figure comme tel dans les cahiers de 1656. Cette année, il obtint, de concert avec Etienne Seigneuret, marié à Magdeleine Benassis, petite-fille d'Anne Dupuis, une terre de trois quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur à la Pointe-du-Lac; c'est une partie du fief Tonnancour; après sa mort, qui eut lieu vers 1661, Anne Dupuis, sa veuve, agrandit cette concession.

Etienne Seigneuret était mort à son tour, voici quel était le personnel de ces deux familles en 1681: Anne Dupuis, âgée de 80 ans, demeurait, avec sa petite-fille Magdeleine Benassis, âgée de 47 ans, veuve d'Etienne Seigneuret, chez la fille de cette dernière, Marguerite Seigneuret, âgée de 27 ans, veuve de Louis Godfroy de Normandville, en son vivant Procureur du Roy aux Trois-Rivières. Marguerite avait un fils, qui fut René Godfroy de Tonnancour, Lieutenant Civil et Criminel de la juridiction des Trois-Rivières. Ces quatre personnes, la triaëtre, la mère et l'enfant, vivaient dans une maison située où est l'Évêché. La seigneurie de la Pointe-du-Lac passa de cette manière à la branche des Tonnancour, famille de Jean Godfroy.

Dans la dernière livraison de la *Revue Canadienne* nous avons surtout remarqué l'article de M. Joseph Tassé sur Dabarger et le colonel By dans lequel il parle de cette fraude du fondateur de Bytown faite au détriment d'un ingénieur Canadien, M. Dabarger; l'article de M. Benjamin Sulte, "un besoin pressant," sur la nécessité de recourir à l'industrie pour développer la richesse de notre pays; et enfin l'article de M. Bucher de la Brèche, fils, sur nos voies de communications. Dans la portée bibliographique le Dr. Genevier s'occupe d'un ouvrage de médecine; M. Sévère Ricard s'attache à l'histoire de la Droite Canadienne par M. de Montigny et M. Joseph Tassé apprécie un volume que vient de publier le Rév. M. Dawson, d'Ottawa.

FAITS DIVERS.

Lundi, 22 novembre. Son honneur le juge Polite a rendu jugement dans la cause de Baudry vs Vignean, et Genesl opposant. L'opposition renvoyée avec dépens. Dans la cause de Téléphor Lemay vs G. A. Gouir, action déboutée.

Nous n'avons eu nos mailles de Montréal, hier. Le convoi du Grand-Tronc de Montréal à Québec ayant déraillé près de Belœil.

La douceur de la température nous a enfin donné la pluie. Nos rues sont remplies d'eau comme en été.

M. Narcisse Grenier, de Ste. Geneviève de Batisseau, a obtenu samedi, le 27 du courant, à l'école militaire de Québec un certificat de première classe après avoir subi un brillant examen devant le Colonel Bagot de la 69e régiment, et les Capts. Fitzgerald et Gagnier.

La valeur imposable des propriétés dans St. Etienne est de \$226,720.00; dans Shawenigan \$134,608; dans Ste. Flore \$21,278; paroisse de Trois-Rivières \$318,607; Ville de Trois-Rivières \$994,415.00.

Il y a dans le District de Richelieu 900 pêcheurs, 550 canots évalués à 2750, 250 seins, à \$3000 Il y a en 1600 quarts de dorés, 250 quarts d'aloë, 4 quarts de poisson blanc, et 1800 quarts de cape. De plus du poisson de différentes sortes. 4000 quarts de pris durant l'année 1869, le tout évalués à \$50,660, donnant à chaque pêcheur la minime somme de \$56.50 par année. —*Echo du Richelieu.*

UN ADROIT FLEUVE.—On se rappelle sans doute ce M. Poulin qui se fit voler \$16,000 dans le Québec sans sourciller. De mémoire de policier, on n'avait vu homme soutenir une pareille perte avec autant de calme. Lorsqu'il se présenta au bureau de l'agent de la compagnie du Richelieu, il avait l'air de quelqu'un qui vient d'apprendre une nouvelle.

—On m'a volé \$16,000 dans ma cabine, à bord du Québec, dit-il à l'agent.

Celui-ci fit un bond. —Il faut prévenir de suite la police. —Non, reprit M. Poulin, je ne porterais pas plainte pour une pareille misère; mais je tiens à vous raconter sur vos gardes et à vous faire remarquer que le service est mal fait sur vos bateaux. Une autre fois lorsque

(1) Un grand nombre de noms qui s'altèrent dans le langage parlé finissent par être écrit suivant la prononciation populaire; cela s'explique, d'autant mieux que les Prêtres et les différents officiers de la colonie n'exerçaient leurs fonctions qu'en passant, pour ainsi dire, et qu'ils couchaient dans leurs registres les noms tels que l'oreille les leur enseignait. Le nom de la femme de Hector de la Rue qui en 1667, était âgée de 42 ans, est écrit: Sauvage, et ailleurs Louise Sauvagesse. Si la possibilité de Jean Sauvage s'est transmise, c'est par François Sauvage, dont nous parlerons au chapitre des Forges St. Maurice.

j'aurai 16,000 sur moi, je passerai par le Grand-Tronc.

Le *Telegraph* nous donne aujourd'hui la clé de l'énigme: il est probable que Poulin s'était volé lui-même. C'est pourquoi il ne voulait pas mettre la police aux trousses du voleur.

Voici dans tous les cas l'histoire de Poulin, telle que racontée par le *Telegraph*.

En juillet dernier, Poulin qui faisait alors le commerce de provisions, rencontre au marché Bon-écours, à Montréal, un jeune homme nommé Rousseau. Celui-ci se plaignant qu'il n'avait rien à faire, Poulin lui dit: —Voulez-vous aller habiter Boston et agir comme agent pour la vente des consignations que je vous ferai.

—Mais je n'ai ni nom, ni capital, ni crédit.

—Tout cela ne fait rien, dit Poulin. Un nom! je vais vous en donner un. Votre nom de Rousseau n'est pas assez commercial, vous allez vous appeler Russell. De capital, vous n'en avez pas besoin, et quant au crédit je vous en ferai un.

Ils partirent ensemble pour Boston; là, Poulin présente Rousseau—parlant *Edward Russell*—dans des maisons importantes et par l'entremise du chef de l'une d'elles au caissier du *Faneuil Hall Market Bank*, où on lui ouvrit un compte de suite.

Poulin revint à Montréal et la campagne s'ouvrit. Il se mit à faire des consignations à Russell qui le payait à l'aide de chèques non acceptés sur le *Faneuil Hall Bank*. Ces chèques étaient négociés par Poulin et ensuite retirés par la banque.

En septembre, Poulin écrivit à Russell qu'il avait besoin de \$6 à 7,000 pour acheter des œufs, du beurre etc., à Québec. Le fidèle agent de Boston s'empressa de lui envoyer un chèque pour \$6,782. MM. Louis Marchand et fils, courtiers à Montréal, achetèrent ce chèque qui fut payé à présentation. Ceci inspira confiance en Poulin, dont le nom devint excellent.

Au commencement d'octobre, Poulin écrivit à Russell qu'il avait besoin de chèques pour \$13,000. Les 25 chèques étaient expédiés Poulin présenta à MM. Louis Marchand et fils deux de ces chèques, leur demandant de les escompter. Il dit alors messieurs que *Edward Russell* était un riche marchand de Boston et qu'il avait expédié des effets qui couvraient amplement le montant des chèques. Sur ces assurances, il obtint une avance de \$4,000. Il raconta la même histoire à MM. John Milne & Co., et obtint le même succès et le même montant. Puis il tira pour encore \$1,000 sur deux maisons de New-York. En août Poulin avait fait escompter un billet à 3 mois de \$4,000 à la *Bank of the People*. C'est avec cet argent qu'il avait fait les premières consignations expédiées à Fo ton. Vers le 25 octobre, Poulin se trouvait donc en possession d'au moins \$16,000.

C'est alors qu'il entreprit son voyage à Québec et se fit voler \$16,000 dans sa cabine. On ne suppose pas impunément une pareille perte; aussitôt il se déclara en banqueroute.

On voit d'ici la consternation des créanciers. Elle était encore dans toute sa force, lorsque Rousseau dit *Edward Russell* revint de Boston et fit connaître la vérité. Une action pour fraude a été immédiatement levée et Poulin a été envoyé en prison; il n'en sortira qu'en fournissant caution pour le montant des poursuites contre lui, soit \$8,741.28. —*Événement.*

VENTES PAR LE SHERIFF.

MOIS DE DÉCEMBRE

Joseph Thibodeau, cultivateur, de St. Justin, et Pierre Fleury, fils, de St. Justin, une terre située dans la paroisse de St. Justin, vente le 20 décembre.

Louis E. Gervais, écrivain, marchand, de Trois-Rivières, et Louis Adam dit Labrache, menuisier, de Trois-Rivières, un emplacement sur la rue St. George; vente le 16 décembre.

La compagnie de dépôt et de prêt pour le Haut-Canada (trust and loan company), et partie; un lot de terre, à l'extrémité des rues Notre-Dame et St. René avec maison en brique à deux étages et autres bâties; un lot de terre au sud-ouest de la rue St. René avec hangar en pierre et fonderie; vente le 24 décembre.

MOIS DE JANVIER

Auguste LaRue, bourgeois, de Trois-Rivières, G. B. Hall, marchand, de Montmorency et Dame veuve J. E. Turcotte et Louis Marchand, cultivateur, de St. Maurice; une terre dans la paroisse de St. Maurice; vente le 15 janvier.

P. O. Désilets marchand, de St. Etienne, et Antoine Fréchette, de St. Etienne; une terre à St. Etienne; vente le 18 janvier.

L'hon. Louis Renaud, marchand, de Montréal, et Calixte Bernard, menuisier, de Trois-Rivières; la moitié indivise d'une terre dans Ste. Marguerite; deux terres à St. Maurice; vente le 22 janvier.

Joseph Frigon, marchand, de St. Maurice, et Joseph Ulphie Morin, cultivateur, de St. Maurice; vente le 29 janvier.

MOIS DE FÉVRIER

Elie Rinfret, notaire et marchand, de St. Stanislas, et Joseph Ayotte, de St. Stanislas, deux terres dans St. Stanislas; vente le 12 février.

Moses E. Hart, notaire, de Trois-Rivières, ci-devant de St. Zéphirin de Courval, rs Urbin Deaudet, de Ste. Brigitte; un terrain dans le village de Ste. Brigitte; vente le 14 février.

PROVINCE DE QUÉBEC, } District des Trois-Rivières } Cour de Circuit POUR LE DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES.

Le trentième jour de Novembre, mil huit cent soixante-neuf, EN VACANCE : No. 309.

MOISE PAQUIN, cultivateur, de la paroisse de St. Didace, dans le comté de Maskinongé, district de Trois-Rivières, DEMANDEUR,

vs. JOSEPH CHARPENTIER, fils, cultivateur, de la dite paroisse, comté et district susdits, DÉFENDEUR.

Sus motion de Ls. D. Paquin, Ecuier, avocat, procureur du Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de L. D. Bondy, un des huissiers jurés dans le district de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette cause, que le Défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit district de Trois-Rivières, il est ordonné que le dit Défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le Constitutionnel, journal publié en la Cité de Trois-Rivières, et deux fois en langue anglaise dans le Pilot, journal publié en la Ville de Sorel, de comparaitre en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette Cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause, et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder aux procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, N. A. DUBERGER, Dép. G. C. C.

RAIN KILLER.

RÉMÈDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUÉRISON DES Crampes et douleurs dans l'Estomac Pour Meurtissures, Brûlures, Teigne, Enflures, Enflures des Articulations, Maux de Dents, Eruptions sur la Face, Névralgie et Rheumatisme. MAUX DE GORGE, RHUMES SUBITS, TOUX, Etc.

Faites en usage dans tous ces cas et ne faites rien sans lui. Ne vous gardez aux Contrefaçons! Vendu par tous les Pharmaciens. FERRY DAVIS & FILS, Propriétaires MONTREAL. Trois Rivières, 1er août 1868.—3m.

BAZAR.

LES Dames directrices de la Société des Dames Charitables des Trois-Rivières, trouvant plus avantageux de tenir leur Bazar annuel en hiver, ont décidé que ce Bazar aura lieu dans la bâtisse des Frères des Ecoles Chrétiennes, LUNDI, le 27 décembre prochain et les jours suivants. Les personnes qui voudront bien contribuer à cette bonne œuvre, sont priées d'envoyer leurs dons chez les Soeurs de la Providence.

Par ordre, AGNÈS BARNARD, Secrétaire. Trois-Rivières, 26 novembre 1869.

Ménagez votre vue!!

Myopes et Presbytes, venez voir. Le soussigné désire informer le public qu'il a reçu un nouvel assortiment de LUNETTES PERFECTIONNÉES de LAZARUS, MORRIS & Co. Il espère que la satisfaction qu'il a donnée jusqu'à présent à ceux qui en ont acheté sera un gage d'encouragement pour l'avenir. W. A. J. Whiteford, HORLOGER et BIJOUTIER, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, 16 novembre 1869. 73

AUTRE CERTIFICAT : Temoinage extraordinaire en faveur des lunettes de Lazarus, Morris & Co. Je, soussignée, certifie que je ne m'étais jamais servie de lunettes et que je ne pouvais distinguer un objet à dix pas. Avec les lunettes de Lazarus, Morris et cie, je puis lire avec facilité et je distingue très-bien les objets, comme avec une vue parfaite. DAME L. DOUCET, Banlieue.

AUTRE CERTIFICAT : Je suis parfaitement satisfaite des lunettes de Lazarus-Morris & cie que j'ai achetées chez M. Whiteford; je n'en ai jamais eu d'aussi bonnes. DMLE. MACDONALD.

CARIOLES ET SLEIGHS.

M. Joseph Thompson Est l'agent à Trois-Rivières, pour la vente des voitures d'hiver de la célèbre manufacture de

M. Ed. GINGRAS DE QUÉBEC. 17 novembre, 1869. 6f-69

CRACKERS CRAKERS CRAKERS

BUREAU, CONFISEUR, BOULANGER DE BISCUITS, Rue Notre-Dame TROIS-RIVIÈRES

CRINOLINES CRINOLINES CRINOLINES

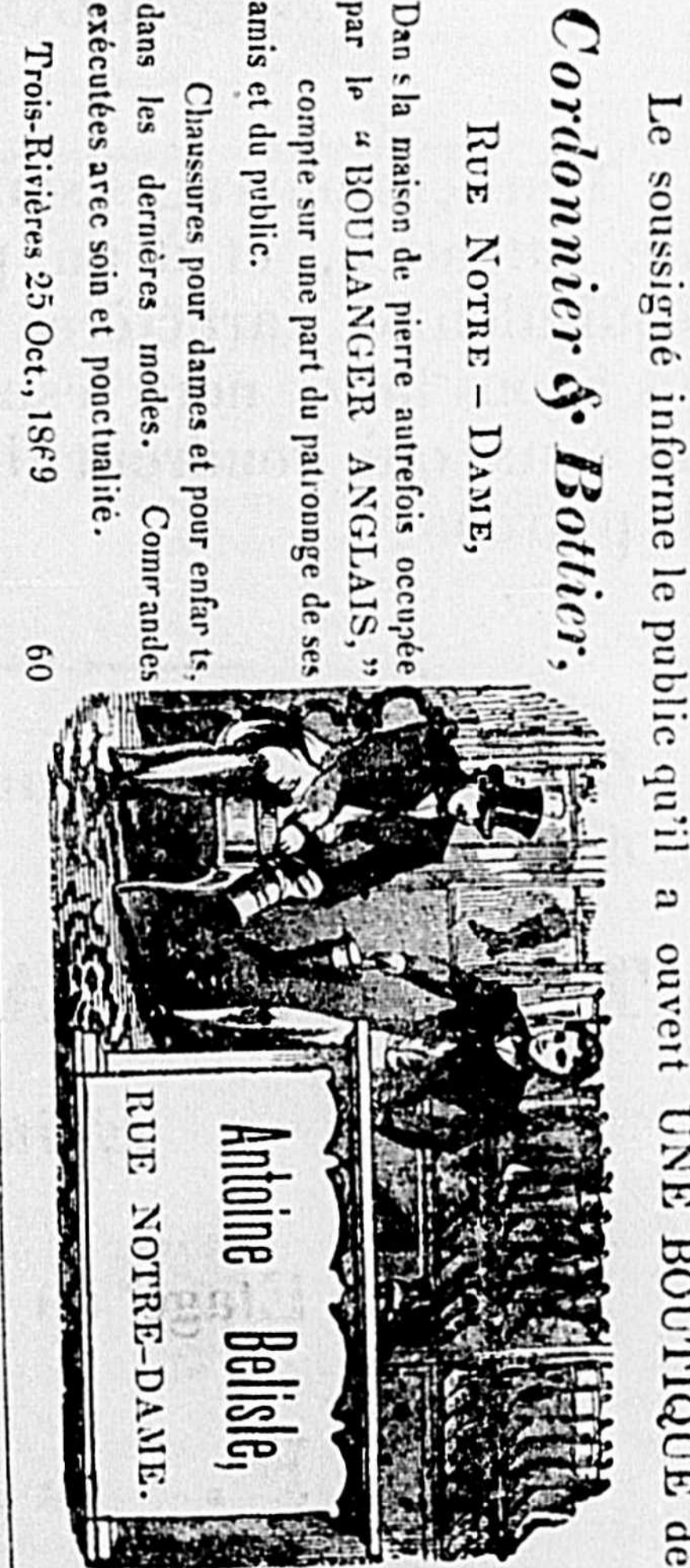
J. F. V. BUREAU, Manufacturier de Crinoline de tous les prix en gros. RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIÈRES.

JOSEPH CHAMPOUX, RUE BADEAU, Pres du Marché DANS LE MAGASIN Ci-devant occupé par AUGUSTE GILBERT, A toujours en mains un assortiment choisi D'ÉPICERIES, VINS, EAU DE VIE, GENIEVRE Et de provisions. Trois-Rivières, 15 Août 1869 1-30

Chaussures! Chaussures!

M. CHS. ROBITAILLE, ARCHAND DE CHAUSSURES, Rue du Piaton, Ayant acheté un fonds de Banqueroute de 5,000 Paires de CHAUSSURES DE Toutes sortes, LES OFFRE EN VENTE A 12 POUR 100 A plus bas prix que sur le marché en gros de Montréal. Il sollicite une visite à son établissement, surtout de la part des marchands de la campagne. Trois-Rivières 10 Sept. 1869. 42

Le soussigné informe le public qu'il a ouvert UNE BOUTIQUE de Cordonnier & Bottier, Rue Notre-Dame, Dans la maison de pierre autrefois occupée par le BOUTILLIER ANGLAIS, et compte sur une part du patronage de ses amis et du public. Chaussures pour dames et pour enfants dans les dernières modes. Commanées exécutées avec soin et ponctualité. Trois-Rivières 25 Oct., 1869 60



AVIS. N. L. DeNoncourt, Avocat, a transporté son bureau, porte voisine de sa demeure privée, Rue Royale.

Dr. Page Dentiste

Et agent DE PIANOS, MÉLODIUMS ET MACHINES A COUDRE. OFFICE au-dessus du magasin de LOUIS BRUNELLE & Frère, Rue Platon. Trois-Rivières, 1 juin 1868. 1

AVIS IMPORTANT!!

Chaussures, Claques, Feu res!

LES Soussignés Marchands de MARCHANDISES SÈCHES, et CHAUSSURES en général, désirent informer le public de cette cité et des environs, que par suite d'un arrangement pris avec une manufacture de caoutchouc, ils tiendront à l'avenir l'assortiment le plus considérable de cette cité, en fait de Claques, do doublées, Chaussures en feutre, claques en caoutchouc. POUR DAMES, MESSIEURS, ET ENFANTS.

ET cet arrangement leur donne l'avantage de pouvoir vendre ces articles à des PRIX EXTÊMEMENT BAS, et qui défient toute compétition. ET Pour le commerce, on peut vendre ces articles par boîtes de 25 paires assorties, au prix du marché en gros de Montréal, payable en argent dur au pair. AU MAGASIN NOUVEAU, Rue Notre-Dame, FRIGON & FRÈRE. Trois-Rivières, 3 novembre 1869.

ON vient de recevoir 4000 lbs. coton filé supérieur, couleurs assorties, 100 paires couvertes CANADIENNES croisées. Ainsi qu'un assortiment complet de Marchandises Sèches, Chaussures de toutes grandeurs, Hards, Cierges, etc., qu'on vendra au PRIX LES PLUS BAS. FRIGON & FRÈRE. Trois-Rivières, 3 novembre 1869.

TAILLEUR! TAILLEUR!!

S'ÉTANT assuré les services d'un TAILLEUR de première classe, les soussignés prendront des commandes pour toute espèce de hardes exécutées avec soin et au plus bas prix Au Magasin Nouveau, RUE NOTRE-DAME, FRIGON & FRÈRE. Trois-Rivières, 3 novembre 1869.

ACTE DE FAILLITE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, } COUR SUPÉRIEURE } District de Trois-Rivières } Dans l'affaire de HART & FONTAINE. FAILLI. AVIS est par le présent donné, que le vingt-huitième jour de décembre prochain, à dix heures A. M. ou aussitôt que Conseil pourra être entendu le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. FÉLIX DYDIME FONTAINE, Par S. L. DE LOTTINVILLE, son procureur ad litem. Trois-Rivières, 15 novembre 1869

BIEN-ETRE ET CONFORT.

L'avantage d'une vue parfaite! Il n'y a rien qui vaille une vue parfaite, et on ne peut avoir une vue parfaite qu'en faisant usage de LUNETTES PARFAITES. On sait combien il est difficile de s'en procurer. MM. LAZARUS & MORRIS Oculistes et Opticiens HARTFORD, CONN., Fabricants des célèbres Lunettes perfectionnées, après des années d'expérience, d'efforts et de dépenses, ont pu produire ce Grand esideratum. Lunettes parfaites, qui ont été vendues à profusion dans les Etats-Unis, l'île du Prince-Edouard et la Puissance du Canada, durant les neuf dernières années. Ces célèbres lunettes perfectionnées ne fatiguent jamais les yeux et durent des années sans changer. Seul Agent pour le district de Trois-Rivières: W. A. J. WHITEFORD Horloger et BIJOUTIER, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES. 25 Sept. 1869.

Acte Concernant la Faillite de 1869

PROVINCE DE QUÉBEC } District des Trois-Rivières } Cour Supérieure, Dans l'affaire de JOHN MARCOUX, FAILLI.

Le vingt-neuvième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. JOHN MARCOUX, par L. G. BOURDAGES, son Procureur ad litem. Trois-Rivières, 20 Nov. 1869. 71

Acte concernant la faillite 1869.

Canada, Province de Québec. } District de Trois-Rivières, } DANS LA COUR SUPERIEURE. Dans l'affaire de OCTAVE BRISSETTE, FAILLI. Le trentième jour de décembre prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. OCTAVE BRISSETTE, par P. A. BOUDREAU, son procureur ad litem. Trois-Rivières, 18 Novembre 1869. 70

Acte de faillite de 1864

Dans l'affaire de JOSEPH DELAUNAY, marchand, de la paroisse St. Etienne, dans le district de Trois-Rivières, FAILLI. Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au trente du présent mois de novembre inclusivement. T. E. NORMAND, Syndic Officiel. Trois-Rivières, 2 novembre 1869. 63

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de NARCISSE RICHER LAFLECHE, Commerçant de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Nicolet, comté de Nicolet. FAILLI. Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue St. Joseph, le septième jour de décembre prochain à deux heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic. T. E. NORMAND, Syndic provisoire. Trois-Rivières, rue St. Joseph, 12 Novembre 1869.

ACTE DE FAILLITE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, } District de Trois-Rivières } DANS LA COUR SUPERIEURE Dans l'affaire de ABRAHAM S. HART, FAILLI Et de HART & FONTAINE, FAILLI. Le dix-septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. Trois-Rivières, 6 novembre 1869. ABRAHAM S. HART.

Acte Concernant la Faillite 1869

PROVINCE DE QUÉBEC, } COUR SUPÉRIEURE } District de Trois-Rivières } Dans la faillite de JEAN-BAPTISTE SCOTT. AVIS est par le présent donné que le vingt-huitième jour de décembre prochain le soussigné fera application à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. JEAN-BAPTISTE SCOTT, N. L. DENOCOURT, Son procureur ad litem. 68

Acte de faillite de 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, } District de Trois-Rivières } COUR SUPÉRIEURE Dans la faillite de A. W. BERNIER. Le vingt-neuvième jour de décembre prochain le soussigné s'adressera à la dite Cour, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. Trois-Rivières, 20 novembre 1869. A. W. BERNIER, L. G. BOURDAGES, Son procureur ad litem.

Avis. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Québec, le 27 octobre 1869 Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée le ou avant le quatorzième jour du mois de décembre prochain. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. 62

GRANDE NOUVELLE!

Le Soussigné a reçu une quantité de MARCHANDISES SÈCHES achetées aux encans des dernières grandes faillites de Montréal, consistant en

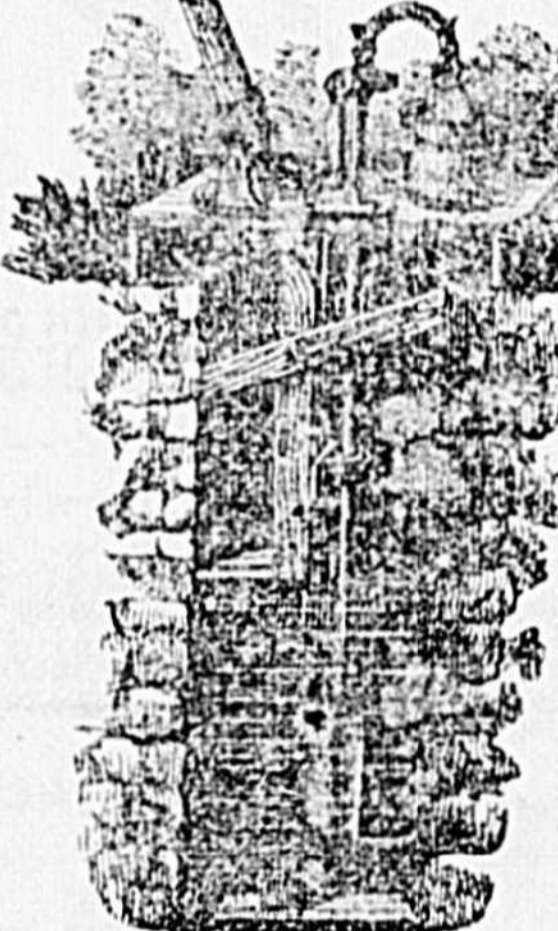
Robes de soie, Etoffes à robes, Drap pour manteaux, Winsay, Tweed canadien, Indienne, Shitting et Coton jaune.

Le tout à 12 p 100 au-dessous du prix de gros. THELESPIOR LORD. Trois-Rivières, 29 Nov. 1869. 74

LA POMPE SUBMERGEE

INCENDIES, MAISONS, FERMES, MOULINS, MANUFACTURES, ETC., ETC. Pour arroser les Jardins, laver les Fenêtres et les Voitures.

MANIÈRE DE LA MONTER La plus simple, la moins coûteuse, la plus puissante, la plus durable, la plus sûre de toutes les pompes connues. Puissance: de 15 à 500 gallons à la minute.



SIMPLICITÉ.—La pompe entière n'est composée que de quelques parties qu'un ouvrier ordinaire peut ôter et remonter. PURITÉ.—Comme cette pompe est toujours submergée, elle est parfaitement lubrifiée et il n'est pas besoin d'entourer d'étoupe le piston. Celles qui sont galvanisées résistent à l'action de la plupart des acides ou des alcalis, mieux que tout autre métal ordinairement employé pour les pompes; sans compter qu'elles ne donnent aucun goût mauvais à l'eau, mais qu'elles laissent au fond d'un puits, elles fournissent toujours la plus froide eau. ELLE NE GÈLE JAMAIS.—Parcequ'il ne reste pas d'eau dans le tuyau, quand elle ne fonctionne pas. PUISSANCE.—Elle excède en force toute autre pompe. Pourvue d'une hose elle peut lancer un jet d'eau à une hauteur de 60 à 125 pieds, avec un seul homme pour la mettre en opération: ce qui la rend spécialement précieuse pour éteindre les incendies, laver les wagons, arroser les jardins, les pelouses, &c., prenant l'eau à une grande profondeur. Un enfant peut la faire fonctionner avec une facilité comparativement grande. BON MARCHÉ.—Proportionnellement à sa capacité jointe au fait qu'elle ne se dérègle rarement ou presque jamais, elle surpasse toutes les autres pompes DE MOITIE au moins, sous le rapport de l'économie. N. B.—Les ordres adressés à J. E. Barnaby, Trois-Rivières, recevront une attention immédiate. J. E. Barnaby, Sous-Agent, HOTEL FARMER, TROIS-RIVIÈRES. S. B. SCOTT, & Cie., Agent, 345, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.



ON PEUT ACHETER CES MONTRES CHEZ W. A. J. WHITEFORD, AGENT POUR TROIS-RIVIÈRES. On peut aussi se procurer, chez M. Whiteford, toutes espèces de bijoux brillantes et colorés. Trois-Rivières, 1 Juillet, 1869. a-12

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CREDIT. Une prairie, dans la paroisse St. Antoine de LaBaie, à un mille en bas du Village, entre le grand chemin et la commune.

L'HISTOIRE DES TROIS-RIVIERES, Est sous presse. On s'abonne chez:

- Ms. Dufresne, frères, libraires Trois-Rivières; M. le Dr. Dufresne, St. Stanislas; M. A. Lord, Yamachiche; M. J. Tassé, (la Minerve), Montréal;

BENJAMIN SULTE.

J. O. H. CRAIG, MARCHAND.

ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de gout; Ire qualité de draps et casimirs, flanelles en grande variété; gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc.

Denechaud & Dagneau, Marchands - Epiciers, RUE DU PLATON

M. Denechaud remercie ses amis et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné dans le passé.

Les soussignés prennent en même temps la liberté d'avertir le public et leurs amis qu'ils tiennent constamment en mains un assortiment général et varié de toutes espèces d'épicereries et de provisions, comprenant:

Is sollicitent une visite à leur établissement et espèrent donner satisfaction à tous ceux qui voudront bien les encourager.

DENECHAUD & DAGNEAU Trois-Rivières 21 juillet 1869.

HOTELIERS.

HOTEL ST.-MAURICE.

Joseph Dufresne, Fils. INFORME ses amis et le public voyageur qu'il vient d'ouvrir son hotel dans la maison de brique, à trois étages, rue du Fenê, presque en face de

L'Hotel Farmer La table sera bien servie, les liqueurs de premier choix et les chambres bien aérées; de bonnes écuries sont attachées à l'Hotel St.-Maurice et le propriétaire s'occupera avant tout du confort, de ses pratiques.

Max. Gauthier, RUE DU PLATON.

LE propriétaire de cet Hotel, tout en remerciant ses amis et le public voyageur pour l'encouragement passé, les informe que ses vins et liqueurs sont toujours de 1ère qualité, ses chambres confortables, sa table servie des prix très bas.

Russell House, OTTAWA.

JAMES A. GOUIN Propriete Trois-Rivières, 9 June 1868.

S. McCLUNG, Horloger et Bijoutier, PORTE VOISINE DE V. Guillet, Ecr. N. P. RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

DESIRE informer le public qu'il offre constamment en vente un grand assortiment de Montres en Or et en Argent, du meilleur goût et de toutes les grandeurs.

Ceux qui désirent avoir une montre de première qualité feront bien de s'adresser à lui, car il possède un bel assortiment, fait pour lui, sur commande, par ses amis en Europe, d'une qualité supérieure, plus solide et plus durable que les montres ordinaires.

Ses meilleures montres portent le nom de S. McClung, comme garantie de leur supériorité. L'on trouvera à son établissement le plus vaste et le plus riche assortiment de bijouteries qui ait jamais été offert en vente à Trois-Rivières.

M. S. McClung a travaillé dans les premières manufactures d'Europe, aussi est-il possesseur d'un assortiment d'outils les plus variés et les plus complets, il se charge de réparer toutes les montres confiées à ses soins aussi promptement et au même degré de perfection qu'on peut le faire en Europe, à Londres ou à Paris, et à des prix très

MODERES.

L. E. GERVAIS, Marchand



Rue Notre Dame.

MARCHANDISES NOUVELLES!

M. L. E. Gervais vient de recevoir un ASSORTIMENT

Extremement bas.



Pilules Végétales

SUCRÉES DE

BRISTOL,

LE GRAND REMÈDE

Pour toutes les Maladies DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, ET DU FOIE.

Renfermées dans des fioles de verres et garanties pour se conserver dans tous les climats.

Ces Pilules sont préparées expressément pour opérer, de concert avec la loi du Purificateur du sang, la Salsepareille de Bristol, dans toutes les affections provenant d'humeurs viciées ou d'un sang impur.

Maladies de foies, Hémorroïdes, Indigestion, Constipation, Maux de tête, Dyspepsie, Hydropisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent.

COMPAGNIE D'Assurance Impériale CONTRE LE FEU 1803 ETABLIE EN 1803. BUREAU EN CHEF: Rue Old Broad & 16 Pall M. LONDRES.

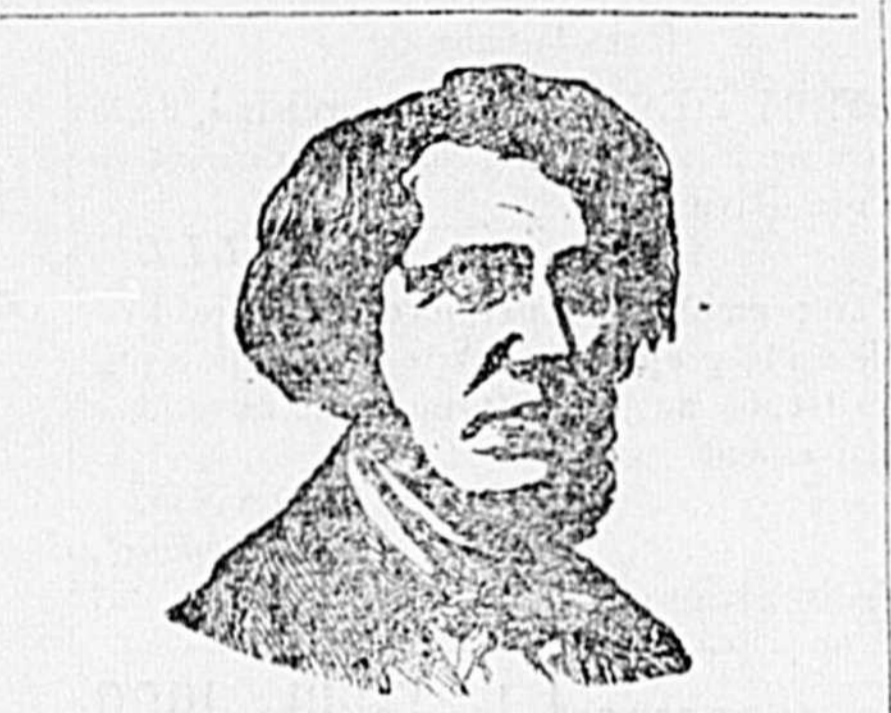
Agence pour le Canada, 61 1/2 & 65 Rue St. François Xavier MONTRÉAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ, £ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en recourir au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endossements.

TROIS-RIVIERES, AGENCE DE

Rue St. Joseph, près du Palais de Justice, CHS. DUMOULIN, WILL. A. RINTOUL, Agent général pour le Canada. Trois-Rivières, 1 nov. 1869



Salspareille DE BRISTOL.

EN GRANDES BOUTEILLES, LE GRAND Purificateur du Sang!

Est spécialement recommandé Pour le printemps et l'été. Quand le sang est épais la circulation est entravée, et les humeurs rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'hiver.

POTION MÉDICALE

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer LA GUÉRISON PERMANENTE

Des cas les plus dangereux et les plus invétérés de scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abscesses, Ulcères, et pour toutes espèces d'Eruptions scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartes, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les maladies du Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Mal d'Estomac, Jaunisse, Teignes, etc., etc.

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

C'est le meilleur remède, et de fait sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation le moindre particule de substance mercurielle, minérale ou vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et afin de tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de Lauman et Keupf se trouve sur l'affiche bleue. La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice Montréal agents généraux pour le Canada, aussi en vente chez J. F. Henry, Montréal et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecines. Trois-Rivières, 1 mai 1868.

Bois de Service. A VENDRE.

LES MENUISIERS et CONSTRUCTEURS en bois, trouveront toujours aux Moulins à Scie du St. Maurice (Ward) un bon assortiment de pin et d'autres bois de Service, secs, de toutes les qualités et de toutes les épaisseurs. Trois-Rivières, 1 juin 1868.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilège exclusifs ou de pourvois de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS, (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,) dans la Gazette officielle de Québec, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 19 août 1869.

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de la Province de Québec pour l'incorporation d'une compagnie pour la construction et l'exploitation d'un chemin à lisses, de colonisation, entre Trois-Rivières et les grandes Piles, sur le St. Maurice. Trois-Rivières, 28 Aout 1869. 37

Notice

IS hereby given that an APPLICATION will be made to the Quebec legislature in its next session in order to amend the act 20 Vic. chap. 149, intitled: "An act to incorporate the St. Maurice Railway and Navigation Company." Three Rivers, August 30th 1869. 37

Avis

EST par le présent donné qu'il sera fait APPLICATION à la législature de Québec en sa prochaine session pour amender l'acte 20 Vic. chap. 149, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la navigation du St. Maurice." Trois-Rivières, 30 Aout 1869.

Public Notice

IS hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for the incorporation of a company for the construction and working of a colonization railway, between Three Rivers and the Grandes Piles, on the St. Maurice. Three Rivers, 28th August 1869. 41

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'il sera présenté, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, un BILL pour confirmer l'arpentage et le bornage de la ligne de Division entre les townships de Grantham et d'Upton. Québec, 2 Novembre 1869. 63

"Le Constitutionnel."

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois. Prix pour un an... \$3.00. 6 mois... 1.50. payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai. Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$3 50 par an. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.-Les annonces sont taxées sur types Brevier. La première insertion par ligne... 7 cts. Les ins. subséquentes par ligne... 2 cts. Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année... \$30.00 do " " six mois... 20.00 do " " trois " " 10.00 Adresse d'Affaires, par année... \$3. Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. Bureaux: ci-devant bureau du Bas-Canada, au-dessus du magasin de GOD. LASALLE Ecr., Rue Notre-Dame, Trois Rivières. T. E. NORMAND & Cie. Editeurs Propriétaires.



IMPRIMERIE DU JOURNAL

"LE CONSTITUTIONNEL"

Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES.

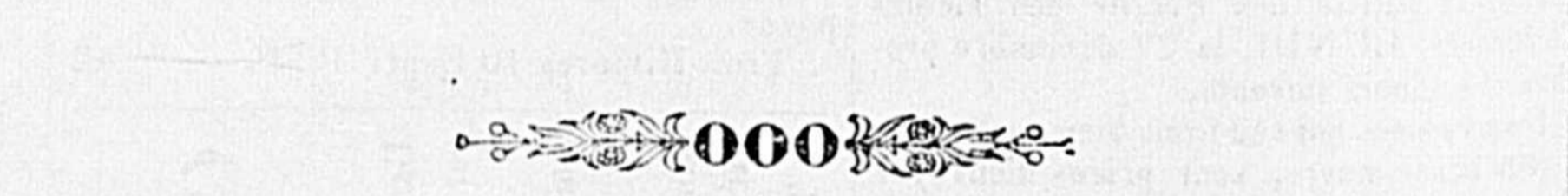


ABONNEMENT A L'ED.-HEBDOMADAIRE Un an -- \$1.00 6 mois - - 0.50



On exécute toutes sortes d'Impressions tel que

- FACTUMS DE COUR, BLANCS D'AVOCATS pour la COUR SUPERIEURE, DE CIRCUIT, DES COMMISSAIRES ET MAGISTRATS, SUBPENAS, etc. BLANCS DE NOTAIRES, ACTES DE VENTES, OBLIGATIONS, etc., etc., BLANCS DE TOUTES SORTES, PAMPHLETS, TETES DE COMPTES, CARTES DE LUXE, FACTUMS DE COMMERCE, CARTES D'AFFAIRES, LETTRES FUNERAIRES, CIRCULAIRES DE LUXE, PROGRAMMES DE TOUTES SORTES, PLACARDS, ETC., ETC. Aussi ROLES D'EVALUATION pour Ecole et Municipalités.



Tous ces ouvrages sont faits avec une scrupuleuse attention, et à un prix très-moderé. Vu l'acquisition de caractères variés et nouveaux que nous avons faite, nous espérons pouvoir satisfaire tous ceux qui voudront bien nous favoriser de leur patronage.

Toute lettre concernant l'administration doit être adressée franco à

T. E. NORMAND & Cie., Editeurs-Propriétaires,

2me Etage du Magasin de

M. GODF. LASSALLE,

Grande rue Notre-Dame.

Trois-Rivières, 4 Septembre 1868.